

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Paris, le 27 9^{bre} 1847.

Direction du Personnel.

Bureau
Des officiers
militaires et civils.

Il en a nommé au comm.
De la Jonquille.

Le Roi, Monsieur, a bien voulu,
par une Décision Du 22 Dec. mois, rendue
sur mon rapport, vous nommer au
commandement de la goëlette la Jonquille,
à Boulogne.

Je vous annonce avec satisfaction
une faveur que vous devez à vos bons
services.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma parfaite considération.

Le Pair de France, Ministre
Surnuméraire d'Etat au Département
de la Marine et des Colonies.

Du 1^{er} à l'Assemblée

Monsieur Lieutenant De Vau De Perale.

MARINE ROYALE.

Port de Coulon.

Le C. Amiral Moget. Inspecteur
de la marine

à l'honneur d'informez
Messieurs le Lieutenant de Vau de Péralo
que par décision royale en
date du 22 du mois dernier
il est appelé au commandement
de la goëlette la Bonquille.

Coulon, le 1^{er} Décembre 1779
Le Major Moget
Le Major de la marine
de Missessou

MARINE ET COLONIES.

Port de Toulon.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Conformément à l'ordre de M. le Préfet maritime,

Il est ordonné à M. de Téralo
(François-de-Paule-Manuel-Pierre-Joseph-Antoine-Norberto),
lieutenant de vaisseau, de cesser de commander la
goëlette la Souquille, et de prendre le commandement
du navire à vapeur le Rubis, qui lui sera remis
par M. Servaire, officier du même grade.

Le présent sera enregistré aux armements
et communiqué à M. le Directeur de marine
à vapeur.

Enregistré à la

M. ajointe-générale F. 9

TOULON, le 25 Juin 1848.

Le C. Amiral Major-Général

A. Béraud

M. de Téralo de la Souquille,

par M. de Téralo



MARINE ROYALE.

Port de Coulon.

Conformément à une
dépêche ministérielle en date
du 27 Novembre dernier, et d'après
l'ordre de M. le Préfet-marin

Il est ordonné à M. de Peralo
(François de Paul - Manuel - Pierre - Joseph
Antoine - Norberto), Lieutenant de vaisseau
de prendre le commandement de
la goëlette la Sonnette, qui
lui sera remis par M. Allys, officier
du même grade.

Le présent sera enregistré
aux revues.

Fait le 1^{er} Décembre 1844
Le Capitaine Major Général



J. Lemarié

Re.

Envoyé sur la rade

du bord.

Le Com. d'ad. au

général

Envoyé aux revues

Quintin

De par le Roi.

La Majesté ayant fait choix de M. de Leralo,
(Né de Paul, 2^e 5^e, Cont^e.) Lieutenant de Vaisseau, pour commander
la Golette la Sonquille

Son intention est que ledit Bâtiment lui soit remis, et que
les Officiers, Matrins et Soldats employés à bord reconnaissent
M. de Leralo.

en sadite qualité de Commandant, et lui obéissent en tout ce
qu'il ordonnera pour le bien de son service et le succès de
ses armes.

Fait à Paris, le 27 Novembre 1847

Le Ministre Secrétaire d'Etat
de la Marine et des Colonies,
Duedreumontbelly



Par le Ministre;
Le Maître des Requêtes,
Directeur du Personnel